

REÇU 27 MAI 2014

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Le 21 mai 2014

Monsieur Michel Baril
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
162, rue du Brome
St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5

Monsieur,

Le 4 avril 2014, nous nous sommes rencontré afin de discuter de l'article 26 du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, ainsi que de l'information relative à cet article inscrite dans son guide d'application. Lors de cette rencontre, vous nous avez remis un mémoire explicatif sur l'utilisation de colliers électriques pour l'entraînement de chiens de chasse par vos membres.

À la suite de cette rencontre, nous avons analysé l'article 26 du Règlement. Nous en sommes venus à la conclusion que l'article 26 n'interdit pas l'utilisation de colliers électrique. Cependant, un collier ne doit pas occasionner de douleur ou des blessures. Vous trouverez en pièce jointe une proposition de modification du guide. Le collier électrique demeure non recommandé, mais son utilisation n'est pas interdite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Geneviève Godbout, directrice par intérim



p. j. Proposition de modification du Guide d'application

Article 26 : Le collier de l'animal ne doit pas gêner sa respiration ni lui occasionner de la douleur ou des blessures.

Un animal qui porte un collier étrangleur ou tout autre dispositif pouvant serrer son cou ne devrait jamais être laissé sans surveillance. De tels dispositifs devraient être utilisés comme mesure de contention temporaire seulement, lors de la marche en laisse par exemple.

Lorsqu'un animal est en période de croissance, il est important de vérifier fréquemment la taille de son collier afin de s'assurer que celui-ci ne gêne pas sa respiration ou ne cause pas de douleur.

Tableau II
Types de colliers non-recommandés.





Collier électrique (pour système anti-aboïement ou dressage)	Ces colliers peuvent occasionner de la douleur et des blessures à l'animal.	
Collier à pics	Ces colliers peuvent occasionner de la douleur et des blessures à l'animal.	

Supprimé: inacceptables

Supprimé: ne répondent pas aux exigences du Règlement puisqu'ils

Supprimé: ne répondent pas aux exigences du Règlement puisqu'ils

Tableau III
Types de colliers recommandés.

Types de colliers	Usage recommandé	Photo
Collier étrangleur en métal ou en nylon	Marche ou entraînement	
Licou	Marche ou entraînement (empêche l'animal de tirer)	
Collier non étrangleur en nylon ou en cuir	Contention, marche ou entraînement	
Harnais	Pour éviter l'étranglement durant la marche	

Supprimé: acceptables